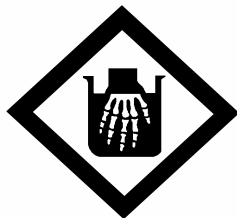


SPECTRUM RX4500**AGENT DE CONTROLE DES LIMONS
MICROBIOLOGIQUES
INDUSTRIEL****AVERTISSEMENT****CORROSIF****LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION****GARANTIE:**

B-bromo-B-nitrostyrène.....10,0%

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 16794
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
CONTENU NET: 205L, 1000-20 000L

POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. Des conseils techniques concernant des problèmes spécifiques à un site sont disponibles par l'entremise de Hercules Canada Inc.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. NOCIF OU FATAL SI AVALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU. Ne pas absorber. CAUSE DES LÉSIONS OCULAIRES GRAVES ET DES IRRITATIONS CUTANÉES. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas inhaler vapeurs ou brouillards. Fournir une ventilation adéquate. Porter gants et lunettes à l'épreuve des produits chimiques et écran facial pendant la manipulation. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les porter. Se laver soigneusement après la manipulation.

PREMIERS SOINS: En cas de contact avec la peau, bien laver avec de l'eau et du savon. Contacter un médecin immédiatement. En cas de contact avec les yeux, rincer promptement et soigneusement à l'eau claire pendant 15 minutes. Contacter un médecin immédiatement. En cas d'inhalation, amener la personne affectée à l'air frais sans délai. Contacter un médecin immédiatement. En cas d'ingestion, contacter un centre antipoison ou un médecin IMMÉDIATEMENT. Ne rien donner par voie orale à une personne inconsciente. **NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT.** Boire de grandes quantités de liquides. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT: Ce produit est toxique pour les poissons et la faune. Ne pas déverser l'effluent traité dans les lacs, ruisseaux, étangs, estuaires, océans ou autres eaux à moins que votre permis le permette. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. Appliquer ce produit seulement tel que prescrit sur cette étiquette.

DANGERS CHIMIQUES ET PHYSIQUES DANGEREUSES: Ne pas utiliser, verser ou entreposer près de la chaleur ou des flammes nues.

ENTREPOSAGE: Tenir le contenant bien fermé. Protéger contre le gel. Entreposer dans un endroit sec. Ne pas entreposer à des températures élevées.

Avis de modification

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les ringures au site de traitement.
2. Suivre les instructions provinciales pour tout nettoyage additionnel nécessaire du récipient avant son élimination.
3. Rendre le récipient vide impropre à tout usage additionnel.
4. Éliminer le récipient conformément aux exigences provinciales.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

Ce produit aide à contrôler les bactéries et les champignons microscopiques indésirables dans les systèmes des usines de pâtes et papiers et les systèmes d'additifs et à conserver les pâtes, émulsions de pigments, alun, émulsions, adhésifs, agents antimousse, polymères et produits de papier. Les additions peuvent se faire en continu ou de façon intermittente selon la gravité du problème.

LES CIRCUITS FORTEMENT ENCRASSÉS doivent être nettoyés avant de commencer le traitement.

NOTE: Lorsqu'utilisé dans la production de papier ou de cartonnage qui entre en contact avec la nourriture, le produit ne doit pas dépasser 0,07 kg/tonne métrique de pâte ou de papier produite.

POUR LE CONTROLE DES BOUES MICROBIENNES

Ce produit doit être ajouté directement aux systèmes des usines de pâtes et papiers. Ajouter à un point du système où un mélange uniforme est assuré.

MÉTHODE INTERMITTENTE OU CHOC- DOSE INITIALE: Lorsque le système est visiblement encrassé, ajouter ce produit au taux de 0,05 à 0,375 kg par tonne de pâte ou de papier produite. Ajouter ce produit directement au système d'additifs au taux de 0,024 à 0,24 kg par 1000 litres (24 à 240 ppm). Répéter jusqu'à ce que le contrôle soit atteint.

DOSE SUBSÉQUENTE: Lorsque le contrôle est atteint, ajouter ce produit au taux de 0,05 à 0,25 kg par tonne de pâte ou de papier produite. Traiter le système selon le besoin pour maintenir le contrôle. On peut réduire les additions de ce produit au système d'additifs au taux de 0,012 à 0,24 kg par 1000 litres (12 à 240 ppm).

MÉTHODE EN CONTINU - DOSE INITIALE: Lorsque le système est visiblement encrassé, ajouter ce produit au taux de 0,05 à 0,375 kg par tonne de pâte ou de papier produite. Ajouter ce produit directement au système d'additifs au taux de 0,024 à 0,24 kg par 1000 litres (24 à 240 ppm) . Continuer jusqu'à ce que le contrôle soit atteint.

DOSE SUBSÉQUENTE: Maintenir la concentration en ajoutant ce produit en continu au taux de 0,05 à 0,25 kg par tonne de pâte ou de papier produite. Ajouter ce produit au système d'additifs au taux de 0,012 à 0,24 kg par 1000 litres (12 à 240 ppm).

INHIBITION DES MOISSURES DANS LE PAPIER ET LE CARTON

Ce produit est employé pour inhiber la croissance fongique responsable de la décoloration, de l'odeur et de la dégradation dans les papiers et les cartons destinés à la construction, l'industrie et à des usages non alimentaires. Ce produit peut être appliqué au broyeur ou au déchargeur à un taux de 2.5 à 10 kg par tonne de fibre sèche produite. Le produit peut aussi être appliqué à la presse encolleuse ou à la boîte à eau à un taux de 200 à 1000 ppm de produit dans la solution de colle appliquée à la feuille de papier.

POUR LA CONSERVATION

Ce produit devrait être ajouté directement au matériau à conserver avant sa transformation en produits finis, i.e. pâte, casse, polymères, agents antimousse, alun, émulsions, adhésifs, couchages des usines à papier, suspensions de pigment et produits de papier. Le dosage dépend du matériau à conserver et de la durée d'entreposage. Habituellement le dosage est de 200 à 300 ppm et dans les conditions extrêmes, est augmenté à 250 à 800 ppm. Ces recommandations sont basées sur une période d'entreposage maximum de 2 semaines. Pour des périodes d'entreposage supérieures à 2 semaines, augmenter la concentration maximum à 1000 ppm.

Avis de modification

Suite 700, 55 City Centre Drive Mississauga ON L5B 1M3

HERCULES CANADA INC.

~~3451 Erindale Station Road, Mississauga, Ontario L5C 2S9~~

Téléphone de l'entreprise: (905) 279-3338 – Téléphone d'urgence: (905) 848-8888

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))